

# DIPLÔMES FÉDÉRAUX EN ACTIVITÉS MOTRICES

- 1 - Initiateur
- 2 - Animateur

Les **diplômes fédéraux d'initiateur et d'animateur en activités motrices**<sup>(1)</sup>, délivrés par la Fédération Française du Sport Adapté, ne sont pas des qualifications professionnelles. Ils permettent à des professionnels, exerçant auprès de personnes ayant une déficience intellectuelle qualifiée de sévère à profonde avec fréquemment des problématiques psychiques importantes, de **développer des compétences complémentaires** pour élaborer et conduire ponctuellement des projets utilisant différents supports d'activités avec comme perspective la participation à des manifestations en activités motrices. Dans le cadre d'un établissement spécialisé, cette pratique devrait se dérouler sous la responsabilité d'un professionnel qualifié dans le champ de l'encadrement des activités physiques et sportives adaptées.

## INFORMATIONS



**3 modules**



**1 entretien oral** à partir du projet conduit



**Coût pédagogique : 2 550 €**

[ 850 € /module ]



**Durée de la formation : 175 H**

- 115 H en centre de formation
- 60 H en structure spécialisée



**La formation d'initiateur** correspond au module 1.  
Le diplôme correspondant est obtenu à son issue

## FINANCEMENTS

- PLAN DE FORMATION
- LA RÉGION - PÔLE EMPLOI
- PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION
- INDIVIDUEL

<sup>(1)</sup> Attention, ces diplômes fédéraux ne permettent pas d'exercer les fonctions d'éducateur sportif au sein d'un établissement spécialisé.

## LA FORMATION D'ANIMATEUR EN ACTIVITÉS MOTRICES

Ce diplôme permet d'exercer la fonction d'initiateur ou d'animateur en activités motrices au sein d'associations sportives affiliées à la FFSA et intégrées au cadre professionnel (MAS, FAM, services pour polyhandicapés).

### PRE-REQUIS

- Exercer dans une structure spécialisée accueillant des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde et/ou polyhandicapées - ou animer des activités motrices au sein d'une association affiliée à la FFSA
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...)

### OBJECTIFS

**Elaborer, conduire et évaluer** des projets en activités motrices en cohérence avec les caractéristiques et besoins singuliers des pratiquants, ainsi que le dispositif institutionnel  
Penser la place du jeu dans les propositions en activités motrices

**Mettre en œuvre** des démarches d'intervention sollicitant le désir et l'engagement du sujet pour qu'il se découvre, explore et rencontre l'autre

**Prendre en compte et analyser** les processus en jeu dans les relations lors des propositions d'activités pour être disponible à l'écoute de l'autre tout en préservant son intégrité psychique et physique

**Innover** par ses propositions d'organisation de manifestations en activités motrices au sein de la FFSA

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Apports théoriques sur les publics concernés, les supports d'activités et la place du jeu pour élaborer et conduire des projets en activités motrices
- Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique
- Implication dans le secteur des activités motrices à la FFSA
- Interventions pédagogiques auprès des publics concernés
- Evaluation formative en cours de formation et certificative après la formation

### PUBLIC VISÉ

- Professionnels du travail social, de la santé ou de l'animation, exerçant en FAM, en MAS ou en service pour polyhandicapés en IME, développant (ou souhaitant développer) des projets en activités motrices ou bénévoles des associations sport adapté impliqués dans l'accompagnement en activités motrices

## LE CURSUS



## MODALITÉS CERTIFICATIVES

- Production d'un rapport de stage présentant l'élaboration, la conduite et l'évaluation d'un projet en activités motrices incluant les séances proposées et des études de cas
- Entretien à partir du rapport à Paris (1<sup>er</sup> février 2018)

## LA FORMATION - 3 MODULES

### MODULE 1 INITIATEUR EN ACTIVITÉS MOTRICES (35 H)

- 17220DI
- DU 19 AU 23 JUIN 2017
- VALENCE (26)
- COÛT PÉDAGOGIQUE : 850 €
- COÛT PENSION COMPLÈTE : 450 €

OU

- 17230DI
- DU 25 AU 29 SEPTEMBRE 2017
- BUGEAT (19)
- COÛT PÉDAGOGIQUE : 850 €
- COÛT PENSION COMPLÈTE : 320 €

### CONTENUS

- ▶ Les activités motrices à la FFSA
- ▶ Eduquer, soigner: définitions et conceptions théoriques,
- ▶ Caractéristiques des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère ou profonde.
- ▶ Comment identifier les besoins ?
- ▶ Les démarches pédagogiques: définition, choix en fonction des caractéristiques et des besoins des sujets.
- ▶ Observer et évaluer: conception d'outils.
- ▶ Classification des activités à partir des processus mis en jeu chez le pratiquant.
- ▶ Qu'est ce qu'une logique d'activité ?
- ▶ Animation d'activités auprès de personnes relevant du champ des activités motrices

### MODULE 2 MODULES DE SPÉCIALISATION <sup>(1)</sup> (40 H)

ET  
MODULE 3 LE CANDIDAT CHOISIT **DEUX THÉMATIQUES** PARMIS LES PROPOSITIONS SUIVANTES EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS AUPRÈS DESQUELS IL INTERVIENT :

- BALNÉOTHÉRAPIE - ÉVRON (53) - p11
- CHEVAL ET AUTISME - FESSENHEIM-LE-BAS (67) - p08
- ACTIVITÉS AQUATIQUES ET AUTISME - ÉVRON (53) - p07
- AUTISME ET ACTIVITÉS D'EXPRESSION - STRASBOURG (67) - p08
- ANIMATION D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET CORPORELLES AUPRÈS DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - STRASBOURG (67) - p11
- JEU ET AUTISME - NICE (06) - p07
- ACTIVITÉS PHYSIQUES D'EXPRESSION - DANSE - STRASBOURG (67) - p31

<sup>(1)</sup> les titulaires du diplôme d'initiateur en activités motrices obtenu avant 2017 peuvent accéder directement à cette étape

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Isabelle GOUIN  
E: [isabelle.gouin@ffsa.asso.fr](mailto:isabelle.gouin@ffsa.asso.fr) - T: 01 42 73 90 07  
<http://transformation.ffsportadapte.fr>